

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 9 décembre 2017, à 9 h 00 au Centre communautaire, 6203 chemin de l'Île

Sont présents messieurs les conseillers Charles Méthé, André-Pierre Contandriopoulos, Léonce Tremblay et Carol Caron formant quorum sous la présidence de Mme Louise Newbury, mairesse.

Est aussi présent M. Denis Cusson, directeur général agissant à titre de secrétaire.

1. Ouverture de la séance

Mme Louise Newbury, mairesse, déclare la session ouverte à 9 h 02.

2. Vérification du quorum

Tous les membres sont présents. Le quorum est atteint.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution numéro 17.12.09.01

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil adopte l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 novembre 2017

Les membres ont reçu le procès-verbal.

Résolution numéro 17.12.09.02

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay, Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal puisque les membres l'ont déjà reçu; Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

5. Suivis au procès-verbal

- Le paiement du certificat de paiement no 7 pour les travaux du Quai-d'en-Haut à été fait à Lafontaine Leclerc le 1er décembre;
- M. Yves Gagnon de l'entreprise 9193-8969 Québec inc a été informé de la décision du conseil de suspendre le contrat de surveillance des travaux du Quai-d'en-Haut pour la période hivernale le 1er décembre;
- L'avis publique de la promulgation de l'adoption du Règlement no 165 a été fait le 22 novembre; la procureure et l'inspectrice en bâtiment ont été avisées le 1er décembre ;
- La Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte et M. Gérald Dionne ont été informés de la nomination de M. Charles Méthé comme représentant de la Municipalité au comité de sélection de l'artiste pour le projet d'affichage sur l'autoroute 20, le 21 novembre;
- Les résolutions pour les renouvellements des prêts ont été transmises à la Caisse de Viger et Villeray le 28 novembre;
- La résolution pour le renouvellement du cautionnement des prêts de la Corporation des maisons du Phare par la Municipalité et les documents signés ont été transmis à la Caisse de Viger et Villeray et à la Corporation des Maisons du Phare le 22 novembre;
- Les avis publics de la modification de la date de la séance du conseil de décembre et du calendrier des séances du conseil pour 2018 ont été publiés le 21 novembre;
- La résolution par laquelle la Municipalité accepte la tarification du Lieu d'enfouissement technique pour 2018 a été transmise à la Ville de Rivière-du-Loup le 4 décembre;
- La résolution du conseil signifiant au ministère de la Culture et des Communications que la Municipalité rejette la facture de frais de services pour la rencontre du comité ad hoc pour le Programme d'intégration des arts dans l'architecture a été transmise au MCC le 4 décembre ;
- La Société Inter-Rives a été informée, le 1er décembre, du souhait du conseil municipal à l'effet que M. Charles Méthé fasse partie des représentants de la SIR dans la cadre d'une rencontre avec la Société des traversiers du Québec ;
- Le CCU et l'inspectrice en bâtiment ont été informés, le 4 décembre, de la résolution du conseil concernant l'adoption du procès-verbal de la réunion du CCU du 24 septembre;
- Les propriétaires qui sont endettés envers la Municipalité pour les taxes municipales ont été avisés de leurs sommes dues, le 1er décembre;
- Les fournisseurs ont été payés.

6. Rapport de la Mairesse

Bonjour à tous,

Tel que je l'ai mentionné lors de la réunion du 18 novembre dernier, nous allons faire les efforts pour répondre aux questions des citoyens. Les réponses aux questions de la réunion précédente seront données avant la prochaine période de question.

Le 18 novembre, en après-midi, nous avons assisté à une présentation du plan d'action MADA.

Le 22 novembre dernier, la MRC a adopté son budget pour l'année 2018. Comme la question a déjà été posée, je peux vous informer que la quote-part que nous devrions recevoir, en revenu, pour les projets éoliens Ronceveau et Nicolas-Riou est de **4 316 \$**, ce qui n'est pas beaucoup.

Le 28 novembre, nous avons rencontré Jacques Fraser, le directeur général Denis Cusson, Léonce et moi, pour discuter du contrat de l'entretien des chemins d'hiver. L'entente sera adoptée aujourd'hui.

Lundi 4 décembre j'ai participé à une rencontre avec la STQ et j'ai déposé un document écrit avec une série de demandes pour améliorer le service d'hélicoptère et pour discuter d'un transport alternatif, en période de faible marée. C'est un premier contact et une première étape de négociation. Nous attendons leur réponse écrite.

Mercredi 6 décembre nous avons rencontré Mme Catherine Doucet, du Centre de contrôle environnemental du Québec, et une de ses collègues. Elles ont visité le terrain du centre de tri, pour vérifier les travaux de déplacement du bois du quai et pour vérifier nos contenants d'huile usée. Nous avons aussi visité le secteur du quai. Nous allons recevoir un rapport écrit, à ce sujet. Au mois de mai nous devons faire un abri à 3 côtés pour les contenants d'huile. Pour le bois, il sera évacué au mois de mai.

Je veux en profiter pour rendre hommage à Mme Magella Fraser-Caron, qui s'est impliquée dans la communauté et qui a été entre autres mairesse de la municipalité entre 1999 et 2003. C'était une travailleuse acharnée et une femme passionnée qui savait ce qu'elle voulait. Elle nous téléphonait, chaque semaine pour nous consulter. Elle avait le courage de prendre en main des dossiers difficiles dont personne ne voulait et de les régler. Au nom des conseillers et de moi-même, j'offre mes plus sincères condoléances à sa famille.

7. Correspondance

La liste de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil.

8. Première période de questions

8.1 Réponse aux questions de la séance précédente

- Chronique dans la Bernache Cravant : Les responsables des comités seront sollicités.
- Plainte en éthique à la commission municipale : Aucune plainte n'a été déposée.
- Entretien des chemins : Toujours s'adresser au directeur municipal ou aux responsables du dossier lorsqu'il est impossible de rejoindre le directeur.
- Conteneur à déchets : La municipalité s'ajustera en fonction du volume des déchets. Au besoin, la municipalité reviendra au service mis en place les années précédentes et installera un conteneur à déchet sur le stationnement sur terre ferme.
- Retrait du lampadaire sur le quai d'en haut : Après discussion, il ne sera pas enlevé pour l'instant mais la situation sera surveillée de près.
- Pilote unilingue : Ce sujet a été abordé avec la STQ mais il n'y a aucune obligation de la part du transporteur d'embaucher un pilote bilingue puisque le service est donné par des préposés francophones.
- Gestion des déchets et recyclage : Un comité d'élus a été formé. Des citoyens pourront se joindre au comité.

- Coûts d'hélicoptère pour une demi-journée : la municipalité a le contrat en main. Il y a des frais d'affrètement quotidien qui s'appliquent tout au long de la durée du contrat (hébergement du personnel) et des frais pour l'aide à l'embarquement qui s'appliquent à chaque jour de service et il y a un tarif horaire pour chaque heure de vol.
- Téléphone au préposé à l'embarquement sur l'Île et au responsable des chemins d'hiver : Le téléphone est en place depuis vendredi le 01 décembre.
- Sillons devant le conteneur à déchets : Les travaux ont été réalisés lundi le 6 décembre.

8.2 Questions et interventions

Huit personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes portent sur les sujets suivants :

- Vœux de sympathie à l'endroit de M. Carol Caron pour le décès de sa mère, Mme Magella Caron;
- Q.- État des travaux du comité d'aménagement du Centre communautaire;
- R.- Prise de connaissance de la mural par les conseillers le 8 décembre. L'aménagement est en cours. Il reste quelques raffinements. La suite dans la Bernache cravant;
- Q.- Inquiétude sur l'emplacement des débris de bois, le déneigement sera difficile, présence d'éclats de bois près de l'entrée du centre est dangereux, absence d'accès à la toilette sèche;
- R.- Une vérification sera faite pour le danger des éclats de bois, le déneigement et l'accessibilité à la toilette;
- Q.- Navette : diffusion de l'information plus en avance, en début de saison;
- R.- L'an dernier ce fut un service à la demande. L'information reviendra assez tôt l'an prochain;
- Q.- Absence des points de rapport des comités et délégations à l'ordre du jour;
- R.- L'item est enlevé tant qu'il n'y a pas de nouvelles à faire part. Dès qu'il y aura un sujet, il sera mis à l'ordre du jour.

9. Affaires en cours

9.1 État des projets d'immobilisation

9.1.1 Projet Quai-d'en-Haut

9.1.1.1 Rapport sur la réalisation des travaux

Dépôt du rapport de M. Yves Gagnon pour le mois d'octobre. Des photos pourraient être prises régulièrement pour voir l'évolution des glaces. L'éclairage du quai est irrégulier, parfois absent. Il faudra connaître quel est l'entretien à y faire, la résistance des batteries au froid, etc.

10.1.1.2 Adoption de la facturation de surveillance de chantier pour le mois d'octobre

Résolution numéro 17.12.09.03

CONSIDÉRANT la facture présentée au soutien de son rapport sur la surveillance des travaux pour le mois d'octobre par M. Yves Gagnon pour l'entreprise 9193-8969 Québec inc;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte la facture de l'entreprise 9193-8969 Québec inc. pour la surveillance des travaux pour le mois d'octobre au montant de 2 181,48 \$, pour le mois d'octobre.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Adoption du plan d'action pour la politique municipale à l'endroit des personnes âgées (MADA)

Résolution numéro 17.12.09.04

CONSIDÉRANT QUE la Commission consultative des familles et des aînés n'a pas déposé son rapport à la suite de la consultation du 18 novembre sur la mise-à-jour de la politique MADA et du plan d'action;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil reporte l'adoption des objectifs et du plan d'action modifié de la mise-à-jour de la politique MADA à la prochaine séance du conseil.

Adoptée à l'unanimité

9.3 Demande de financement pour projet d'affichage sur l'autoroute 20

Le comité a adopté une approche non seulement artistique mais aussi signalétique. Le projet présenté n'est pas définitif. Nous devons faire part que la Municipalité fait beaucoup d'investissement local en développement touristique.

Résolution numéro 17.12.09.05

CONSIDÉRANT QUE le 7 septembre 2017, le conseil de la municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs a reçu de la CDET de L'Isle-Verte un document de présentation du projet d'affichage conjoint de l'autoroute 20 des municipalités de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, de L'Isle-Verte et de Saint-Paul-de-la-Croix ;

CONSIDÉRANT QU'en collaboration avec le Musée du Bas-Saint-Laurent, la CDET de L'Isle-Verte a procédé en septembre 2017 à l'envoi d'un concours d'art public visant à obtenir des propositions d'artistes pour la réalisation d'une signalisation sculpturale le long de l'autoroute 20 ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'envoi de ce concours, quatre propositions d'artistes ont été reçus et que les principes élaborés dans la proposition de Madame Pilar Macias ont unanimement été retenus par le comité de sélection, lors de sa rencontre de délibération du 30 novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les trois municipalités participantes ont confirmé par résolution un montant de 983,33\$ chaque (total de 2 950\$) destiné à l'artiste sélectionné, afin d'effectuer le développement du concept et l'estimation des coûts ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, de L'Isle-Verte et de Saint-Paul-de-la-Croix désirent aller de l'avant avec un projet d'affichage conjoint au niveau de l'autoroute 20 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs a résolu le 9 septembre 2017 que pour le développement de la signalisation, la participation de la municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs soit au prorata de la population (17.09.09.16)

En conséquence, il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Carol Caron, que la municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs effectue une mise de fonds qui correspond à un montant qui tient compte du prorata de sa population et de sa richesse foncière uniformisé, soit 1 700 \$, dans le montage financier visant la réalisation d'une œuvre d'art à fonction signalétique le long de l'autoroute 20 et que ce montant soit pris dans le fond d'infrastructure touristique.

Adoptée à l'unanimité

9.4 Aménagement du Centre communautaire de l'Île

Résolution numéro 17.12.09.06

CONSIDÉRANT le plan d'aménagement adopté par le conseil dans son plan triennal d'immobilisation du budget 2017;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil adopte le concept de murale proposé par M. Jean-Bernard Ouellet au coût de 800 \$ et qu'un premier versement de 600 \$ soit versé immédiatement et que le solde soit versé à la livraison de la murale.

Adoptée à l'unanimité

Résolution numéro 17.12.09.07

CONSIDÉRANT QUE le concept d'aménagement associé à la murale comprend la pose de deux bancs ;

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé par M. Charles Méthé, que la Municipalité lance un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des deux bancs qui seront associés à la murale, selon le concept proposé par M. Jean-Bernard Ouellet.

Adoptée à l'unanimité

9.5 Achat du 2^e véhicule électrique

Le véhicule sera entreposé sans frais pour la Municipalité dans un conteneur chez Toiles et Auvents KRTB. Il faudra vérifier auprès de notre assureur quel est le coût d'assurance pour l'entreposage.

Résolution numéro 17.12.09.08

CONSIDÉRANT la résolution 17.09.09.11 par laquelle la Municipalité opérait une retenue sur le paiement final du deuxième véhicule électrique jusqu'à une réparation complète de la brisure faite par le sous-contractant de Spécialités électriques;

CONSIDÉRANT QUE les réparations au véhicule sont complétées;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que la Municipalité paie à l'entreprise Spécialités électriques le montant retenu de 1 500 \$ sous réserve d'une vérification des réparations.

Adoptée à l'unanimité

9.6 Réclamation pour des frais pour les services juridiques relativement aux allégations de manquement en éthique et déontologie à l'endroit de M. Léopold Fraser et M. Denis Cusson

La demande de réclamation est encore à l'étude. Une rencontre sera planifiée entre M. Cusson et les membres du Conseil, pour discuter du dossier.

10. Affaires nouvelles

10.1 Dépôt extrait du Registre public des déclarations faites par un membre du conseil concernant tout don, marque d'hospitalité ou avantage reçu et qui excède la somme de 200 \$

En vertu de l'article 6, al. 9 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le secrétaire trésorier doit déposer lors de la séance de décembre un extrait du « *Registre public des déclarations faites par un membre du conseil concernant tout don, marque d'hospitalité ou avantage reçu et qui excède la somme de 200 \$* ». Ce registre contient les déclarations faites par un membre du conseil qui a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui excède la somme de 200 \$.

Le directeur général fait état qu'aucun membre du conseil n'a fait de déclaration concernant avoir reçu tout don, marque d'hospitalité ou avantage excédant la somme de 200 \$.

10.2 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus

Trois déclarations ont été reçues à ce jour.

Je, soussigné, Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier certifie avoir reçu les déclarations des intérêts pécuniaires des élus aux dates suivantes :

- | | |
|--|------------------|
| - Louise Newbury, mairesse | 28 novembre 2017 |
| - André-Pierre Contandriopoulos, conseiller numéro 2 | 13 novembre 2017 |
| - Léonce Tremblay, conseiller numéro 3 | 14 novembre 2017 |

Et je les dépose officiellement au conseil.

Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier

10.3 Entente contractuelle avec M. Jacques Fraser pour l'entretien des chemins d'hiver

Résolution numéro 17.12.09.09

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil adopte l'entente contractuelle avec M. Jacques Fraser pour l'entretien des chemins d'hiver au coût de 14 000 \$ comprenant la location de l'équipement et la rémunération payée selon les kilomètres parcourus d'entretien.

Adoptée à l'unanimité

10.4 Fourniture d'un cellulaire au préposé à l'embarquement du service d'hélicoptère

Résolution numéro 17.12.09.10

CONSIDÉRANT le souhait de la population locale de pouvoir communiquer rapidement avec le préposé à l'embarquement du service d'hélicoptère et à l'entretien des chemins d'hiver;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil autorise la Municipalité à fournir un cellulaire au préposé à l'embarquement du service d'hélicoptère et à l'entretien des chemins d'hiver afin de pouvoir répondre à toute demande d'information concernant le service d'hélicoptère et l'état des chemins d'hiver et que la Municipalité en assume entièrement les coûts.

Adoptée à l'unanimité

10.5 Subvention au Comité de santé

Résolution numéro 17.12.09.11

CONSIDÉRANT QUE le Comité de santé est un organisme incorporé;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de santé n'a pas de ressource financière pour son fonctionnement;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil accorde au Comité de santé une aide financière au paiement des frais d'enregistrement d'entreprise.

Adoptée à l'unanimité

10.6 Nomination de la personne représentant la Municipalité au comité consultatif régional de la Société des traversiers du Québec

Résolution numéro 17.12.09.12

CONSIDÉRANT la mise sur pied d'un Comité consultatif régional par la Société des Traversiers du Québec;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par la Municipalité de participer à un comité sur les transports par la résolution numéro 16.12.03.11;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil nomme Mme Louise Newbury, comme représentant de la Municipalité au Comité consultatif régional de la STQ, et M. Léonce Tremblay, comme substitut au représentant sur le comité.

Adoptée à l'unanimité

10.7 Nomination de la personne représentant la Municipalité au Comité sur le transport alternatif à l'hélicoptère.

Il est convenu que la Municipalité ne s'impliquera pas financièrement dans le projet.

Résolution numéro 17.12.09.13

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil nomme M. Charles Méthé, comme représentant de la Municipalité au Comité sur le transport alternatif à l'hélicoptère, et M. Carol Caron, comme substitut au représentant sur le comité.

Adoptée à l'unanimité

10.8 Formation d'un comité de réflexion sur le bulletin municipal.

Résolution numéro 17.12.09.14

CONSIDÉRANT QUE le Bulletin municipal La Bernache Cravant existe depuis déjà quatre ans;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire une réflexion sur le contenu du bulletin afin d'élaborer une politique éditoriale et de s'interroger sur la fréquence de diffusion;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil procède à la formation d'un comité de réflexion sur le bulletin municipal qui sera composé de 2 élus et de 2 ou 3 citoyens et que les élus suivants fassent parti du comité de réflexion sur le bulletin municipal : M. André-Pierre Contandriopoulos et M. Léonce Tremblay;

Le comité aura le mandat de : Faire l'analyse des bulletins déjà émis, faire un sondage auprès des citoyens sur la portée et la fréquence des bulletins, et transmettre aux membres du Conseil une recommandation d'une politique éditorial pour les bulletins à venir.

Adoptée à l'unanimité

11. Urbanisme

11.1 Nomination de Mme Gail Richardson comme membre du Comité consultatif d'urbanisme

Résolution numéro 17.12.09.15

CONSIDÉRANT QU'un poste est vacant au CCU depuis la démission de M. Jean-Claude Tardif;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil nomme Madame Gail Richardson comme membre du Comité consultatif d'urbanisme jusqu'à la fin du mandat de M. Jean-Claude Tardif conformément au règlement, soit jusqu'au 7 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

11.2 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme – Louise Newbury

Aucune réunion du Comité consultatif n'a eu lieu en décembre. La prochaine réunion est planifiée pour le 3 janvier 2018.

Mandat au CCU :

Résolution numéro 17.12.09.16

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme et le PIIA nécessitent une mise à jour;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil mandate le CCU pour préparer un projet de modification de ces deux règlements.

Adoptée à l'unanimité

Résolution numéro 17.12.09.17

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, qu'une rencontre entre les membres du conseil et les membres du CCU soit organisée pour préparer le mandat de mise à jour du plan d'urbanisme et du PIIA.

Adoptée à l'unanimité

12. Rapport du Directeur général

Le directeur général dépose son rapport d'activités et en fait la présentation. Les membres soulignent qu'il faudrait faire un bilan sur les demandes de permis de feu. Il faudrait peut-être apporter des modifications au formulaire et à la procédure. Il faudrait mettre en place l'an prochain des boîtes d'abrasif pour épandage sur les endroits glissants, notamment dans les côtes ou faire l'achat d'un rouleau denté qui serait tiré par un tracteur.

13. Trésorerie

13.1 Adoption des comptes du mois

Résolution numéro 17.12.09.18

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil adopte les comptes présentés à ce jour au montant total de 93 893,75 \$ tels que présentés. Les salaires représentent 12 252,16 \$ du montant total.

Adoptée à l'unanimité

14. Deuxième période de questions

Six personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes portent sur les sujets suivants :

- Q.- Entretien des chemins, tenir compte des deux côtes du Chemin du Phare;
- R.- Une vérification sera faite pour s'assurer qu'elles soient utilisables;
- Q.- Entretien des chemins, difficulté possible d'intervention pour les premiers répondants;
- R.- Lorsque le chemin est mouillé et qu'il y a des ornières de gadoue, il sera demandé à l'employé de passer la niveleuse en fin de journée ou le soir pour permettre un gel égal;
- Q.- L'usage du téléphone pour l'entretien des chemins;
- R.- Le téléphone du responsable de l'entretien des chemins permet de la joindre pour connaître l'état du chemin. Pour les demandes d'intervention, les gens doivent communiquer avec la direction générale ou en son absence avec les élus responsables;
- Q.- Le pont de glace;
- R.- Nous ne savons pas actuellement s'il y aura un pont de glace. Le responsable des dernières années est encore en réflexion à ce sujet.
- Q.- Le comité sur le transport alternatif à l'hélicoptère, est-ce un comité municipal?
- R.- C'est un sous-comité du Comité consultatif régional de la Société des Traversiers du Québec créé à la demande des organismes de l'Île. Il fonctionnera de façon indépendante. Le comité est composé de représentants de la CPICIV, de la SIR, de la Municipalité, du Comité de santé et de la STQ, à titre d'observateur.
- Q.- Projet d'affichage sur l'autoroute 20, un financement moindre de la Municipalité peut-il faire avorter le projet ?
- R.- La municipalité s'est jointe au projet par solidarité pour L'Isle-Verte. Cette dernière a plus d'intérêt au projet parce que l'autoroute 20 a détourné la circulation à l'extérieur du village. Les gens qui visitent l'Île ont planifié leur voyage d'avance donc l'ajout d'une signalisation le long de la 20 a moins de retombée pour l'Île. Un financement de 5 000 \$, c'est beaucoup d'argent pour nous puisque ce montant représente environ le quart du Fonds d'infrastructure touristique. La proposition de la municipalité reflète davantage le nombre de résidents et son évaluation foncière. La municipalité contribue déjà à l'effort touristique régionale en investissant dans différentes infrastructures touristiques sur l'île, comme le phare et le quai du Bout-d'en-Haut. La municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix est elle aussi en réflexion sur sa contribution au projet.
- Q.- Faire attention lorsqu'on parle « d'investissement municipal » au tourisme. Beaucoup d'argent provient du Fonds d'infrastructure touristique (contribution des visiteurs) ou de

subventions gouvernementales. Faire attention au message parce que ce ne sont pas tous les citoyens qui sont d'accord avec l'activité touristique;

- R.- Effectivement, la Municipalité a toujours pris soin de financer ses projets en sollicitant des programmes de financement extérieurs et ces projets ont nécessité beaucoup d'énergie de la part des intervenants qui ont travaillé la plupart du temps de façon bénévole;

- Q.- À l'origine le comité, la Table touristique des deux Îles, devait d'abord produire un produit touristique et ensuite faire l'affichage du produit. Actuellement le produit touristique n'est pas précisé.

15. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 17.12.09.19

La levée de l'assemblée est **proposée par M. André-Pierre Contandriopoulos**, à 10 h 23.

Louise Newbury, mairesse

Denis Cusson, directeur général

Je, Louise Newbury, mairesse, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.